

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 48 titulaires, 7 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean CAMSUZOU	à	Jean GASTOU
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques MARQUEZE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET
	Lydie CAMPELLO	à	David MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée)

REQU

21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

CONVENTION DE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC L'AUDAP : ANNÉE 2017

M. MIRANDE indique que la prestation annuelle de l'Agence d'Urbanisme des Pyrénées-Atlantiques (AUDAP) comporte, outre l'adhésion et l'accès à la donnée (cotisation annuelle de 12 970 € - soit 0.4 centime par habitant en 2017), une partie études qui correspond aux besoins d'accompagnement exprimés par la CCPOVHB.

Pour l'année 2017, ce programme de travail partenarial concerne les actions suivantes :

1/ Elaboration des documents de planification territoriale (phase préalable)

Avant de lancer des documents traduisant le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, il convient de mener une phase préalable permettant de dégager les éléments de connaissance aux enjeux d'aménagement.

Ce travail est proposé en deux temps :

1er semestre : recueil de l'ensemble des données relatives à l'occupation du sol, au marché immobilier, aux évolutions démographiques, à l'économie et à l'emploi, à la mobilité et à l'accessibilité, ainsi qu'une réalisation d'un zoom sur les incidences réglementaires sur le territoire de la Loi Montagne et du Parc National des Pyrénées.

Le temps de recueil de ces données et de production des notes de synthèse correspondantes est évalué à 103 jours.

Parallèlement, le Pôle Urbanisme intégrera les données environnementales issues du recensement des continuités écologiques menées par l'Union Régionale des CAUE dans le cadre d'un financement FEDER ainsi que les données paysagères issues de la charte architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises.

Le pôle urbanisme assurera aussi la remontée de l'ensemble des projets territoriaux par le biais d'entretiens avec les élus municipaux menés entre Juillet et Septembre.

Le dernier trimestre de l'année sera consacré à la réalisation d'ateliers thématiques associant élus, services, et professionnels du domaine, afin de faire émerger les enjeux de l'aménagement du territoire communautaire.

Huit ateliers sont ainsi prévus pour un temps de travail estimé à 56 journées.

A la fin de ces échanges, l'AUDAP rédigera un pré-projet territorial pour un temps estimé à 20 jours.

Enfin, il est prévu de consacrer 6 journées à l'animation et à la reprise du document pour intégrer les diverses observations en vue de la production du document final.

Ce document servira de base à la prescription en 2018 des documents d'urbanisme correspondants et à la définition des objectifs qui leur seront affectés.

2/ L'appui de l'AUDAP à la mise en œuvre du plan vélo

Il est proposé d'affecter 15 jours à la finalisation du Plan Vélo initié par la CCPO. Cette mission consiste à finaliser les itinéraires envisagés, proposer un plan d'action et définir les services susceptibles d'être mise en œuvre (location de vélos, libre service, vélos à assistance électrique

...). Sur ces 15 journées, 5 sont déjà inscrites en reste à réaliser de l'année 2016. Une partie du Plan Vélo est ainsi inscrit au Contrat de Ruralité.

3/ Participation aux missions partenariales de l'AUDAP

En 2017, l'AUDAP mènera une mission prospective des territoires. Notre établissement public bénéficiera d'une journée d'étude spécifique et de l'appui du Commissariat Général à l'Egalité du Territoire (C.G.E.T.).

Le financement de cette mission est assuré par l'Etat et la Région.

4/ La production de données au titre de l'Observatoire 64

Cette mission se poursuit en 2017, avec les dispositifs « Observatoire 64 » comprenant le développement de l'information géographique, la gestion et le traitement de données sur l'évolution des dynamiques territoriales, ainsi que la mise à disposition de ces données, leur analyse, et leur diffusion sous diverses formes.

Comme précisé dans le projet d'agence 2014-2016, l'AUDAP proposera annuellement une rencontre auprès des instances, conseil ou bureau, afin de présenter des éléments de la connaissance territoriale intéressant le territoire de la Communauté de Communes.

Le financement de cet observatoire est assuré au titre de l'adhésion.

Il est ainsi donc proposé de retenir 200 journées d'étude au coût de 420 € soit 84 000 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **HONORE** l'adhésion annuelle à l'AUDAP pour une somme de 12970 €,
- **CONFIE** en sus les 4 missions d'appui telles que décrites ci-dessus pour une dotation de 200 jours et un coût de 84 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante,
- **CONFIRME** l'inscription du total de ces sommes au budget, soit 96 970 €.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE